



Email : contact@veille-citoyenne-brd.fr

Téléphone : 06 10 91 38 75

Adresse : **Mairie – BP1 Place de la Mairie**
38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

Site : <https://veille-citoyenne-brd.fr>

Tignieu-Jameyzieu, le 21 novembre 2024

Lettre ouverte à Mesdames / Messieurs les Conseillers communautaires de LYSED

Copie : Monsieur Richard-Daniel BOISSON, Sous-Préfet de La Tour du Pin

Mesdames / Messieurs les Conseillers municipaux des 6 communes de LYSED

Objet : Renoncement de LYSED à la création d'un poste de chargé de mission vélo

Mesdames / Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la délibération N° 2024/68 de la Communauté de communes LYSED, votée lors de sa réunion du Conseil communautaire du 15 octobre dernier, renonçant à la création d'un poste de chargé de mission vélo pris en charge intégralement pendant 3 ans par le budget de l'ADEME (montant annuel de 29 000 €).

Nous avons bien noté les motifs mis en avant par Monsieur Gérard DEZEMPTTE qui ont conduit à cette décision, mais notre association Veille Citoyenne de la Boucle du Rhône en Dauphiné s'étonne du rejet de la création de ce poste qui lui apparaît comme contraire aux intérêts de la Communauté de communes, de ses habitants et de tous ses acteurs.

Implication de Veille Citoyenne dans le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA)

Notre association est particulièrement sensibilisée au volet vélo du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de LYSED en fonction de son implication dans l'élaboration du SDMA :

- préparation en octobre 2021 d'un document sur le « développement de l'usage au quotidien du vélo sur LYSED ». Ce document a servi de base à l'élaboration du diagnostic du SDMA. Il a été complété par une carte en ligne recensant les itinéraires cyclables ainsi que les lieux générateurs de déplacements communaux et intercommunaux.
- remise en juillet 2023 d'une contribution pour l'élaboration de sa stratégie
- remise en septembre 2024 d'une contribution pour l'élaboration de son plan d'action
- participation à tous les ateliers organisés par LYSED

Importance de l'amélioration de la mobilité pour le territoire

La problématique de la mobilité est un sujet majeur sur notre territoire depuis de nombreuses années, la situation ne cessant de se dégrader avec l'augmentation importante de la population et le fait qu'une large majorité des actifs travaillent en dehors de la communauté de communes.

Vous l'avez pris en compte dans les réflexions que vous avez menées qui ont conduit à l'élaboration et à l'approbation d'un PCAET ambitieux, notamment sur le volet mobilité de ce plan. Ce dernier a en effet comme objectif de réduire de 48 % la consommation énergétique associée au transport sur le territoire entre 2020 et 2030 (réduction de 50 % pour les émissions de gaz à effet de serre sur la même période).

Son objectif est également de passer la part modale du vélo de 1 % à 12 % à l'échéance du plan en 2028.

Complexité de mise en place d'une politique vélo

Cet objectif sera particulièrement difficile à atteindre en fonction de la complexité des mesures à prendre, en fonction notamment :

- d'un réseau routier en grande partie inadapté à la pratique du vélo au quotidien en toute sécurité (en dehors d'initiatives prises par certaines communes pour créer des itinéraires cyclables qui sont fragmentés et ne constituent pas un réseau),
- d'une culture actuelle du « tout voiture » qui nécessitera des campagnes de communication importantes pour sensibiliser la population à ce changement modal et pour que les comportements de bonne cohabitation entre les différents modes de transport soient intégrés.

L'ADEME est parfaitement consciente de ces difficultés et c'est notamment la raison pour laquelle elle propose une prise en charge intégrale d'un chargé de mission vélo pendant 3 ans pour permettre aux collectivités concernées de tenir leurs objectifs.

Il y a également à prendre en compte que le volet vélo aura une place importante dans la réussite des rabattements associés au projet de prolongement du tram T3 sur notre territoire.

Nous pensons que la structure actuellement en charge du PCAET en sein de LYSED ne pourra pas mener toutes les actions permettant la mise en œuvre du SDMA en fonction du nombre important de thématiques à aborder pour ce PCAET :

- bâtiments et habitat,
- autres volets de la mobilité,
- agriculture et alimentation,
- nouvelles énergies,

- économie locale,
- gouvernance et mobilisation.

Il serait éventuellement possible de faire appel à des prestataires d'études prévus pour l'axe 1 du projet AVELO 3, mais :

- ce pourrait être préjudiciable aux études nécessaires identifiées dans cet axe 1,
- le volume d'études disponible serait notoirement insuffisant,
- le financement ne serait pris en charge qu'à 50 % par des certificats d'économie d'énergie,
- le coût d'un prestataire extérieur est en général plus élevé, à prestations équivalentes, que celui d'un chargé de mission interne à la structure.

Nous craignons donc que la mise en œuvre du SDMA se fasse d'une manière dégradée, avec soit un retard important dans sa réalisation, soit une dégradation de son contenu, soit les 2.

Notre demande

Nous souhaitons que le Conseil communautaire de LYSED révisé sa position en acceptant la prise en charge intégrale par l'ADEME pendant 3 ans d'un chargé de mission vélo.

Nous considérerions, si ce n'était pas le cas, que la Communauté de communes via ses élus communautaires :

- estime non prioritaire la transition écologique, alors que l'actualité récente au niveau national et international (USA, Espagne) nous montre les conséquences du dérèglement climatique d'origine anthropique,
- accepte de payer 2 fois une contribution à l'Etat :
 - en refusant la création du poste de chargé de mission vélo,
 - en étant soumise à tout ou partie des ponctions et limitations de subventions prévues par le gouvernement dans le cadre des discussions parlementaires sur le budget.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames / Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



André MANSIAUX
*Président de Veille Citoyenne de la Boucle du
Rhône en Dauphiné*